



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTOIRIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOY, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B., par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberg h.

GAZETTE DE LIEGE.

FRANCE.

Paris, 1^{er} novembre. — M. Barange, ancien élève de l'école polytechnique, et maintenant ingénieur au corps royal des ponts et chaussées a été nommé sous-précepteur de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux.

— Sir Walter Scott est arrivé à Paris il y a deux jours; il demeure rue de Rivoli.

— M. de Lourdeux, chef de division au ministère de l'Intérieur, vient d'être nommé officier de la Légion-d'Honneur. C'est de la division de M. Loudoueix que ressort la censure dramatique.

— L'indicateur de Bordeaux, où nous avons trouvé la nouvelle circonstanciée de la mort de Lagardère, dément cette nouvelle dans un numéro subséquent. Il est allé lui-même au bureau du journal prouver qu'il était en pleine santé, fort disposé de jouer la tragédie, mais seulement sur les planches.

— Vendredi 28, un Espagnol, appartenant à la classe aisée, sortait d'une société de la rue Chanteraine; à peine avait-il fait quinze pas, qu'il fut accosté par cinq hommes, portant tous des casquettes; l'un d'eux, habillé d'une redingotte, le saisit au corps, le menaçant de le tuer, s'il criait. On lui enleva son chapeau, sa redingotte, sa cravate, son gilet, une montre, sa bourse, une épingle, son parapluie et jusqu'à ses lunettes. Ainsi dépouillé, on lui permit de s'en aller. Nous savons que des faits de la même nature ont eu lieu dans les environs du canal Saint-Martin.

Jusqu'à présent on s'était borné à voler les boutiques, maintenant on dévalise les passans comme dans une forêt. A quoi sert la police, à quoi sert l'argent qu'on lui prodigue, si elle ne sait pas même garantir les habitans de Paris contre les attentats qui jettent l'inquiétude dans toutes les classes de la population?

— Un jugement du tribunal correctionnel avait condamné la dame Descharmes à trois mois de prison, comme coupable de délit d'adultère. Elle commençait à subir sa peine, lorsque M. Descharmes, touché du repentir que témoignait sa jeune et jolie épouse, se transporta, à la prison des Madelonnettes, et eut avec elle un long et secret entretien. On avait craint d'abord que cette entrevue ne fût la cause d'une nouvelle scène scandaleuse; mais, au grand étonnement des habitués de la prison, les deux époux invoquèrent la disposition du deuxième § de l'art. 337 du code pénal, qui permet au mari d'arrêter l'effet de la condamnation, en consentant à reprendre sa femme. M^{me} Descharmes jura de nouveau fidélité à son mari; M. Descharmes s'engagea à se conduire désormais avec plus d'égards et de douceur, et persista dans sa résolution. En conséquence, les deux époux célébrèrent le soir même leurs secondes noces et leur touchante réconciliation, bien digne d'être imitée. Le complice seul, M. Laquaine dit le cheval, restera trois mois encore sous les verroux. Car le directeur ne participe point au bénéfice de la loi. (*Gaz. des Trib.*)

— Les banes de la police correctionnelle, où viennent tour à tour figurer toutes les misères humaines, offrait le 28 octobre le douloureux spectacle d'une femme couverte de haillons, portant sur son visage flétri par le malheur, les signes anticipés de la décrépitude. Sur ses bras était un jeune enfant dont la pâleur livide offrait quelque chose de repoussant. Elle était atteinte de mendicité. Une lettre contenue au dossier, et lue par M. l'inspecteur, révélait des faits que, pour l'honneur de l'humanité, on ne pourrait croire hasardés. Selon l'auteur de cette lettre, qui signe un ami de l'humanité, cette mère dénaturée ne s'obstinait à donner le sein à son malheureux enfant que pour entretenir sa pâleur mortelle, en lui faisant sucer un lait vicié et exciter par là plus sûrement la commisération publique.

— Aux sentimens d'horreur qu'inspirait cette accusation ont succédé ceux d'un grand étonnement en entendant cette femme, qui se dit l'épouse d'un pauvre chiffonnier, s'exprimer avec un son de voix et un choix d'expressions qui semblent n'appartenir qu'aux personnes des classes élevées de la société.

— Le tribunal a condamné la prévenue à six jours de prison, et a ordonné qu'à l'expiration de sa peine elle serait conduite dans un dépôt de mendicité, où les soins qu'elle réclame lui seront prodigués, ainsi qu'à son enfant. (*Id.*)

— Le roi de Naples vient d'adresser à tous les fonctionnaires de son royaume une circulaire extrêmement curieuse. S. M. l'est-il dit, voyant que malgré sa clémence, certains esprits persévéraient dans les doctrines coupables, qui depuis quelques an-

nées ébranlent les trônes, enjoint à tous les fonctionnaires qui ne veulent point exposer leur responsabilité personnelle de déployer contre cet esprit d'erreur la plus grande énergie et vigilance, de telle sorte que les lois rendues contre tous ceux qui montrent une tendance dangereuse pour le trône soient exécutées.

« Dans la conduite publique et privée, les fonctionnaires doivent distinguer les sujets qui se montrent ouvertement religieux, de bonnes mœurs, fidèles et dévoués au trône, de ceux qui persistent dans des opinions pernicieuses; ils doivent protéger affectueusement les premiers, les préférer pour toutes les charges, et les combler de biens, de manière à prouver au public que toutes les faveurs du gouvernement sont réservées à ces hommes pieux. Ils doivent constamment empêcher que les factieux aient la moindre influence. Partout où ces hommes obstinés dans leurs mauvais desseins se trouveront en charge, ils doivent en proposer la destitution.

« S. M. a enfin déclaré qu'elle se ferait rendre un compte rigoureux et journalier de la conduite future de tous les fonctionnaires publics en ce qui concerne cette partialité nécessaire et jalouse dans leur manière d'agir. Si donc quelqu'un d'eux, ou par bassesse d'âme, ou par des égards coupables, ne se sentait pas apte à remplir ces devoirs indispensables, qu'il abdique à l'instant son emploi, et qu'il épargne ainsi à S. M. l'obligation d'user envers lui de mesures exemplaires de rigueur. »

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Nous avons entre les mains, dit le *Courrier français*, l'original de la lettre suivante :

Milo, 10 septembre 1826.

Les événemens se pressent, on se bat sur tous les points; Ibrahim, dont l'armée est très affaiblie, a fait une tentative contre Maina et s'en est tiré avec peine, en perdant beaucoup de monde. Il est hors d'état de rien entreprendre avant l'arrivée de nouveaux renforts, et l'on croit que les événemens de Constantinople engageront Mehemet-Ali à retarder l'expédition qu'il préparait à Alexandrie. Les janissaires de Smyrne sont soumis, mais on regarde comme inévitable une réaction violente dans l'Asie mineure. Ceux de l'île de Candie se sont prononcés de manière à ôter toute envie de les inquiéter. Ces troubles peuvent amener des chances incalculables en faveur des Grecs.

J'ai demandé en arrivant, où est Cochrane? et l'on m'a répondu, où est Cochrane? Depuis deux mois des munitions de guerre et de l'artillerie appartenant à son expédition sont débarquées à Napoli. On dit S. S. à Malte, à Cérigo, à Zante, à Corfou; des bâtimens arrivent de toutes ces îles, et elle n'y a pas paru. En l'attendant, les marins grecs font ce qu'ils peuvent. Une petite escadre, envoyée au secours de Samos, tient en respect le capitán-pacha et les hordes nombreuses rassemblées à Scala-Nouva. Elle a fait merveille. Vous pouvez tout croire, Canaris y était. Il s'est jeté au milieu de la flotte ennemie avec sa résolution accoutumée. Sans s'arrêter aux vaisseaux et frégates qui le canonnaient, il a pénétré jusqu'à l'amiral, l'a accroché et est parvenu à communiquer le feu à la poupe et au mât d'artimon; mais au même instant son brûlot, criblé de boulets, a conlé à fond et l'ennemi est parvenu à éteindre l'incendie. Dans la première épouvante, 5 à 600 Turcs s'étaient jetés à la mer et ils ont été noyés. Des douze hommes qui accompagnaient Canaris, huit ont été tués, tous les autres grièvement blessés, le héros lui-même a été atteint de deux éclats de son brûlot, mais sa vie n'est point en danger. Cet événement, bien que sans résultat matériel, a produit une telle impression sur la flotte turque, qu'elle n'ose attaquer la faible escadre dans la passe, et on espère sauver Samos.

» Reschid-Pacha est entré dans l'Attique avec quinze mille hommes. Le pacha de Négrepont s'est joint à lui. Les Grecs ont tenté en vain de résister à des forces si supérieures. Ils ont été obligés de se retirer en laissant une bonne garnison dans la forteresse d'Athènes qui est bien approvisionnée. Les troupes régulières se sont battues à merveille; elles ont essuyé quelques pertes et se sont retirées à Salamine lorsque toute résistance était devenue impossible. On cite plusieurs traits remarquables de la part des tactikos. Le colonel Fabvier s'est conduit de la manière la plus brillante dans ces affaires.

Les officiers étrangers ont été réunis en compagnie sacrée, et ainsi ils pourront rendre de grands services. Ce sera, je l'espère, un noyau auquel se rattacheront tous les philhellènes dont l'ardeur était paralysée par la difficulté de l'utiliser.

Gordon est venu en Grèce avec 80,000 talaris, reste de l'emprunt; il en a donné une faible partie, et est allé subitement à Zante. Le gouvernement lui a envoyé deux députés pour réclamer cet argent comme appartenant à la Grèce. Gordon a répondu sèchement: « J'ai des instructions; j'ai vu vos dissensions et je ne puis compromettre les intérêts de mes commettans. »

Il n'est que trop vrai que la Grèce est en proie à l'anarchie. Les bons patriotes vont réunir leurs efforts pour y mettre un terme. Les députés de toutes les provinces se réunissent à l'assemblée nationale convoquée à Poro, afin de s'occuper des élections loin de l'influence militaire. Les intrigues étrangères minent la Grèce; je vais m'occuper de faire remettre votre pipe à Canaris si je ne puis la remettre moi-même. M. de Rigny disait à Canaris que si malheureusement la Grèce succombait, il pouvait compter trouver en France un asile et un accueil dignes de lui. Rien, répondit Canaris, ne pourrait désormais ajouter à ma reconnaissance envers la France, qu'elle sauve nos pauvres familles en cas de malheur, mais mon seul asile sera le tombeau de ma patrie.

On nous adresse aussi de Marseille, 26 octobre, dit le Courrier français, la lettre suivante écrite par un officier qui a déjà donné depuis long-tems de nombreuses preuves de dévouement à la cause des Grecs:

Fabvier vient de se couvrir de gloire; à la tête de 800 hommes il a soutenu l'attaque du séraskier Reschid-Pacha qui conduisait 24,000 Turcs. Cette brillante affaire, à laquelle les philhellènes partis de Marseille avec Raybaud ont eu le bonheur de prendre part, s'est terminée, il est vrai, par la retraite des troupes disciplinées, mais un millier de barbares a succombé. Un plus grand nombre d'entre eux a été mis hors de combat, et la ville d'Athènes, devant laquelle cet engagement a eu lieu, est désormais à l'abri d'un coup de main. Nous avons à regretter quelques officiers français. Le colonel Fabvier a reçu deux légères blessures, mais cette action donnera le plus grand crédit à la discipline. Le dévouement du brave Fabvier servira de réponse aux calomnies de ses adversaires. Il s'est retiré à Salamine avec une cinquantaine d'hommes de moins. Cette affaire est du 4 septembre.

Les troubles politiques agitent toujours la malheureuse Grèce. Colocotroni, Déliopoulo et Londres se battent à Corinthe pour la dépouille de quelques prisonniers. Cela fait pitié. Cependant on parle d'une nouvelle assemblée générale sur les délibérations de laquelle on fonde de grandes espérances.

Ibrahim a été battu par les Mainotes; il se venge en barbare. On assure que depuis sa défaite il a brûlé plus de 400 villages aux environs de Sparte et de Misitra.

Suivant le Globe and Traveller, l'enquête sur l'emploi des sommes provenant des emprunts fait pour les Grecs, a produit au moins cet avantage en faveur de la Grèce, de hâter la réparation des deux bateaux à vapeur destinés pour l'escadre de lord Cochrane. Ces deux navires sont maintenant prêts à prendre la mer.

On dit que lady Cochrane, ayant appris le retard qu'on mettait à Londres pour l'armement de ces deux navires, a envoyé 1400 l. st. pour que rien ne s'opposât à leur prompt expédition.

PAYS - BAS.

Bruxelles, le 3 novembre. — L'hommage que les artistes du Grand-Théâtre ont rendu hier à la mémoire de Talma était digne de ce tragédien à jamais célèbre. Par un ingénieux rapprochement on avait placé le buste du défunt dans un appartement dont les décorations rappelaient un des ouvrages par lequel il a le plus glorieusement signalé sa carrière dramatique: la scène représentait le palais de Sylla; on y voyait les armes du dictateur, auxquelles de long-tems, hélas! aucun acteur n'osera sans doute toucher: elles étaient couvertes d'un crêpe lugubre. Les artistes du théâtre ont exprimé, chacun par les moyens de son art, la douleur profonde de cette immense perte. C'était un spectacle touchant que de voir rangée autour de l'image du grand tragédien toute la troupe, la douleur sur le front et les palmes à la main. Les hommes étaient vêtus de noir; les dames, au nombre d'environ quarante, portaient des robes de crêpe blanc avec des écharpes et des ceintures noires. Charles a récité une pièce de vers, où M. Romieu, auteur de cet à-propos, a déposé l'expression de la douleur et de l'admiration publiques. Tout-à-coup la toile du fond s'est ouverte; les Champs-Élysées se sont offerts dans la perspective; et l'on a vu s'avancer l'ombre de Talma au milieu des ombres les plus illustres du Parnasse français qui l'environnaient avec empressement. Bartholomin, qui représentait Talma, a produit, sous le costume de Sylla, une illusion vraiment extraordinaire.

Le public était accouru en foule et a manifesté par ses applaudissemens qu'il s'associait à des regrets aussi légitimes. La musique est de MM. Cassel et Henssens, artistes du théâtre; M. Petipa a arrangé les scènes mimiques.

Le spectacle commençait par Tartuffe qui a été fort bien joué: le choix de cette comédie était trop en rapport avec les circonstances qui ont entouré le lit de mort de Talma, pour que ce rapprochement ait échappé au parterre.

(Constitutionnel des Pays-Bas.)

LIÈGE, LE 4 NOVEMBRE.

Le lion construit à Seraing, pour le monument de Waterloo se trouve placé sur son piédestal depuis lundi dernier.

Les professeurs de l'université ont souscrit pour une somme de 245 florins en faveur des malades de Groningue et des victimes des désastres d'Ostende.

Les nouvelles de la maladie de Groningue, Frise, Over Yssel, et d'une partie de la Nord-Hollande, sont toujours fort affligeantes.

La collection faite à La Haye en faveur des malades indigènes dans ces provinces a produit 14,860 fl. 85 cents.

Le conseil de guerre séant à Louvain s'occupe depuis trois semaines d'une enquête contre un officier supérieur de notre armée.

(Constitutionnel des Pays-Bas.)

M. Snatch, professeur de langue hollandaise et ancien habitant de Groningue, écrit aux journaux de Bruxelles que l'approche de l'hiver rend urgens les secours en vêtemens pour un grand nombre d'orphelins de Groningue, tristes débris, dit-il, de familles appartenant aux classes ouvrières et peu moyennées, qui ont le plus été victimes de l'épidémie. La commission de secours de Groningue a invité M. Snatch à faire un appel à la bienfaisance des habitans de Bruxelles pour obtenir des chemises, capotes, pantalons et vêtemens quelconques à distribuer aux indigènes des deux sexes et de tout âge. La régence de Bruxelles a désigné dans l'hôtel de ville un local où seront reçus tous les jours les dons en nature. On imprimera les noms des donateurs, à moins qu'ils ne préfèrent garder l'anonymat.

M. le docteur Comet, rédacteur de l'Hygie, journal de médecine qui se publie à Bruxelles, propose pour prix de la meilleure dissertation sur l'épidémie de Groningue, un exemplaire du nouveau Dictionnaire de médecine, en 20 volumes, publié à Paris par MM. Adefion, Beeldard, Brechet, etc., ou la valeur de cet ouvrage en argent, 100 fr. Les travaux des concurrens seront jugés par un comité de médecins connus, et les deux principaux mémoires seront insérés dans l'Hygie et soumis à la discussion publique avant que le prix puisse être accordé à l'un ou à l'autre.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Chénier, dans son tableau de l'état de la littérature, proclamait Napoléon le créateur d'un nouveau genre d'éloquence, l'éloquence militaire. Le Globe contenait dernièrement un ordre du jour peu connu de l'ex-empereur et d'une originalité dont il y a peu d'exemples. Voici ce document curieux; on se rappelle qu'après sa déchéance, Napoléon refusa de se donner la mort à Fontainebleau, et qu'il s'écria: « Un perruquier amoureux en ferait autant. »

ORDRE DU JOUR.

Saint-Cloud, 22 floréal an X de la république.

« Le grenadier Groblin s'est suicidé pour les raisons d'amour. C'était d'eux un bon sujet. C'est le second événement de ce genre qui arrive au corps depuis un mois.

« Le premier consul ordonne qu'il soit mis à l'ordre du jour de la garde: « Qu'un soldat doit savoir vaincre la douleur et la mélancolie des passions;

« Qu'il y a autant de vrai courage à souffrir avec constance les peines de l'âme qu'à rester fixe sous la mitraille d'une batterie.

« S'abandonner au chagrin sans résister, se tuer pour s'y soustraire, c'est abandonner le champ de bataille avant d'avoir vaincu. »

Signé BONAPARTE.

Contre signé BERNARD.

Un mécanicien de Genève, M. Jacob Descombes, vient de terminer le modèle d'un bâtiment qui doit naviger sans voiles ni vapeur. L'auteur de cette découverte y a travaillé pendant 30 années; les 18 derniers mois ont été employés à la construction du modèle. On dit qu'il a vendu son secret.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 3 novembre. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 51 1/2. Obl. du synd. 4 1/2 d'intérêt. Act. soc. comm., 4 1/2 d'intérêt, 89 3/4.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 2 novembre. — Dette active, 51 1/2 A. Différée 53 6/4 P. Bill. de chance, 17 1/2 P. Synd. d'act. 93 a 93 5/8 A. Lots de 86 3/4 P. Act. de la soc. de commerce, 89 3/4.

Prix du Pain à Liège du samedi 4 novembre.

Seigle.	15 1/2 cents (au lieu de 15.)
Ménage.	21 1/2 " (au lieu de 20 1/2.)
Blanc.	31 " (au lieu de 29 1/2.)

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, en exécution de la lettre des nobles états députés de la province, du 31 octobre dernier, portent à la connaissance des habitans, les dispositions de l'arrêté de la même autorité du 11 avril 1826, approuvés par le gouvernement, le 7 mai suivant, relatives aux travaux autorisés aux bures Delvigne et de Baneux, arrosés disamment du nord, pour le rétablissement de celui de la Plomterie submergée.

Article 3. Si par suite des travaux à effectuer, quelques puits publics ou particuliers, perdaient leurs eaux, les concessionnaires de bonne fin (Mrs. Orban et compagnie) seront tenus, du moment où la demande leur en sera faite par les parties intéressées, d'y porter remède, soit en nettoyant ou abaissant le fonds de ces puits jusqu'à la profondeur de trois aunes cinquante pouces en dessous du niveau moyen de la Meuse, soit en employant d'autres moyens reconnus praticables; le tout à leurs frais.

Le niveau moyen de la Meuse sera pris par un plan horizontal inférieure de trois aunes 25 pouces à la tablette du mur du Quai en face de l'angle du rempart au Pont Maghin.

Le présent avis sera publié par la voie des journaux de cette ville.

A l'Hôtel de Ville, le 3 novembre 1826.

Par la régence, Le secrétaire de la ville, ROYBLOT, SÉVÈRE.

SPECTACLE. — Dimanche 5 novembre, n. 8, du premier mois d'abonnement, la deuxième représentation de la reprise de la Pie Volante, opéra en 3 actes, musique de Rossini. Le spectacle commencera par la deuxième représentation de la reprise de Robert chef de Brigands, drame en cinq actes.

Lundi 6, abonnement suspendu, et à la demande générale du public, la troisième représentation de la Dame Blanche, opéra comique en trois actes, orné de tout son spectacle, et la première représentation du Pensionnat, opéra nouveau. — On commencera à cinq heures et demie précises.

ÉTAT CIVIL du 3 novembre. — Naissances, 3 garç., 6 filles.

Décès : 1 fille, 1 femme ; savoir :

Anne Barbe Raskin, âgée de 26 ans et 8 mois, sans profession, rue à la Goffe, n. 1036.

TEMPÉRATURE DU 4 NOVEMBRE.

A 9 h. du mat., 6 d. au-dessus 0 ; à 3 h. après midi, 7 d. au-dessus.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dans la soirée du premier de ce mois, s'est égaré un chien d'arrêt, ayant un collier en cuir, taille moyenne, très-bien décoré, poil ras blanc, les oreilles brunes, la queue en partie, et courte, répondant au nom de *Milord*. Bonne récompense à qui en donnera connaissance ou le ramènera au n. 88, à Wez, commune de Grivegnée. (1250)

Chez *Parfondry*, derrière l'Hôtel-de-Ville, on vient de recevoir des huitres très-fraîches. (1042)

J. F. Peret, rue Ste.-Ursule, à la Balance, vient de recevoir des huitres anglaises de toute ire. qualité, à 1 fl. 89 cents.

On demande des APPRENTIS. S'adresser au bureau de cette feuille. (1220)

Deribeacourt, rue Neuvise, au Sauveur, achète couronnes, louis légers et toutes monnaies quelconques.

AVIS pour cause de cessation de cette branche de Commerce.

On trouvera à vendre au PRIX DE FACTURE, au n. 1400, au bas du Pont des Arches, Outre-Meuse, à Liège, une quantité de divers objets et bijoux de *St Nicolas*, entre autres de très grandes et belles poupées élégamment habillées à la moderne, plus un grand castelet, ou jeu de marionnettes, théâtres etc. et beaucoup d'autres pièces très curieuses. An même n. on a reçu des *Mérinos* de toutes couleurs et qualités aux prix les plus modérés. (1182)

(400) *Dumont-Sarton*, M^d, à l'enseigne de la Couronne de Ro- ses, rue Vinave-d'Ile, vient de recevoir de France et d'Allema- gne, une grande quantité de jouets d'enfants. Son magasin de coton, filé, longue soie, laines idem, bas, bonnets, robes d'enfants tricotées ; fil et soie à coudre et à broder, etc., est toujours amplement fourni de ces articles première qualité.

C. DESPREZ, marchand-tailleur, rue Pont-d'Isle, n. 20, à Liège. A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de réassortir son magasin de draps en toutes couleurs, idem cuir de laine, ca- semir superfine ; castorine de toutes qualités, qui le met à même de fournir la capote toute faite, avec col en peau et doublure en serge, depuis 10 flor. P.-B. jusqu'à 20 ; de même pantalon en drap et cuir de laine tout fait de 5 à 11 fl. P.-B., tout ce qu'il y a de mieux. Il vient de recevoir capottes et habits d'hiver, et amazones. (1248)

(321) * *C. Corbruy*, rue Cheravoie, n. 585, à Liège, fabri- cant de poêles, a dans son magasin, un grand assortissement de toutes espèces, tels qu'à colonne, pedestaux en vase, rails de bœuf, à l'anglaise, cuisinière, fours économiques, etc., au goût le plus moderne, et aux prix les plus modérés.

Joassart-Chantraine, rue Pont-d'Ile, a reçu socques pour hommes et pour dames ; cette sous-chaussure s'adapte à une chaussure quelconque, depuis soulier d'étoffe jusqu'à la botte, au moyen d'un ressort particulier ; elle garantit du rhume à cause de son imperméabilité, de l'humidité et du froid ; pré- serve de la boue toute chaussure, même la plus légère, qu'elle permet de porter dans tous les tems ; elle offre une économie notable et se vend le même prix qu'à Paris. Le même tient le dépôt des chocolats de M. Debaue, de Pa- ris, préparé au saiep de Perse ; il est analeptique, béchique et confortatif ; il a rendu la santé et les forces à des per- sonnes qui ne croyaient jamais les recouvrer.

Dépôts de pastilles de baume de Tolu, d'instrumens en caoutchouc élastique pour la chirurgie, des parfumeries des pre- miers parfumeurs de Paris, d'eau de Cologne de fleurs d'o- rangé, etc. ; flanelle de santé, idem gilets, pantalons, cale- çons, robes, jupes, camisoles, bas et demi bas, bonnets, gants de toutes qualités, idem pour enfants à 25 cents la paire, pour hommes et pour dames à 50 cents ; quincaillerie, nouveautés, schals, fichus, étoffes pour robes et pour gi- lets, etc. ; corsets confectionnés pour dames ; il attend sous peu de jours des chemises pour hommes et des gilets en ve- lours et autres étoffes, et beaucoup d'articles trop long à détailler, le tout provenant des premières fabriques et au plus bas prix.

À louer dès à présent pour 7 à 8 mois seulement, et pour plus long-tems si on le désire, une jolie petite maison avec jardin, située rue Oudon, Outre-Meuse. S'adresser au n. 1008, rue de l'Épée, ou au greffier *Desize*, Outre-Meuse. 1253

Chambres ou quartiers garnis ou non garnis à louer, rue Fé- rastrée, n. 676. (1019)

À vendre, doubleaux, cordons et vieilles ardoises. S'adres- ser au n. 178, rue Sœurs-de-Hasque. 1254

Monseur, tapissier, place St. Lambert, reçoit exactement les nouveaux modèles pour rideaux, draperies et l'ameublement des appartemens. Il fait tous les ouvrages qui concernent son état à des prix très modérés. Il vient de recevoir un grand assorti- ment de franges nouvelles, pour rideaux, en soie, coton, laine, etc. A des prix très médiocres. 1252

À louer un appartement très bien meublé, place St. Lambert, chez *Monseur*, tapissier. (1209)

Il sera procédé par le ministère du notaire *Buydens*, dans une des salles du palais de justice à Namur, le lundi onze dé- cembre 1826, à dix heures du matin, à la vente publique de bois domaniaux de l'inspection forestière de Namur.

La description de ces bois se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer au prix de 15 cents, chez l'inspecteur des forêts et les receveurs des domaines à Namur, Andennes, Gembloux, Fosses, Huy, Couvin, Florennes et Dinant, ainsi que chez tous les receveurs des domaines, des chef-lieux de pro- vinces du royaume.

Liège, le 2 novembre 1826.

L'administrateur des domaines, eaux et forêts du 5^e ressort, Ferdinand DEL-MARMOL.

CIRAGE ANGLAIS

DE LA MAISON ROBERT WARREN'S DE LONDRES.

Cette composition, avantageusement connue, rend le cuir im- perméable et lui conserve toute sa souplesse en lui prêtant en outre un noir très-brillant. — Le seul dépôt dans la province est chez le Sr. *Salkin*, rue du Pont-d'Avroy, n. 569. Il vient d'en recevoir une forte quantité. A PRIX FIXE.

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à *J. B. Dumoncel*, rue Chaffour, n. 544, à Liège.

À vendre une bonne maison, située rue du Pot d'or, à Liège, environ trois bonniers et demi P.-B. de terre arable, situés dans la commune de Houtain. S'adresser à *J. B. Dumoncel*, rue Chaffour n. 544, à Liège.

() Vente d'Arbustes et d'Oignons.

J. B. Mertens, père, jardinier-fleuriste, membre de la so- ciété d'agriculture de Louvain, a l'honneur d'informer les ama- teurs qu'il fera vendre à l'enchère en la demeure de M^e *Ber-trand*, notaire, place St-Pierre, n. 851, le mardi 7 novem- bre, à 9 heures du matin et à deux heures de relevée, une nom- breuse et superbe collection de plantes pour serre, orangerie, terre de bruyère, pleine terre, arbres et arbustes pour jardins anglais, ainsi qu'une grande collection d'oignons à fleurs, pour faire fleurir pendant l'hiver.

On commence par vendre les oignons.

VENTE D'UN BEAU TAILLIS.

Le mercredi quinze novembre 1826, à dix heures du ma- tin, le notaire *Crousse* vendra dans le bois de Flône, situé au bord de la Meuse, environ douze bonniers Pays-Bas de taillis superbes, divisés en plusieurs portions, essences chênes et charmes, coupes arriérées, âgées de 32 ans.

Cette vente aura lieu à crédit et aux conditions à prélière et à voir chez ledit notaire.

Ladite vente avait été abusivement annoncée pour le trent^e octobre. (1214)

Le mardi 7 novembre 1826, à dix heures du matin, M^de de Grady, de la Neuville, fera vendre à son château de la Neuville sur Meuse, la coupe ordinaire de ses bois taillis, consistant en cinq à six bonniers métriques P.-B., essence de chêne, di- visée en portions ; plus différentes portions d'arbres, chênes, hêtres, ormes et bois blancs ; le tout aux clauses et conditions ordinaires. (1216)

(402) Celui qui désire placer à intérêt dix mille jusqu'à ving- cinq mille florins P.-B., pour deux ans ou plus, sur bonnes et solides signatures, peut s'adresser rue Sœurs-de-Hasques, n. 281, à Liège.

Le sieur *Louis Mallieux*, homme de loi, rédacteur, réitère au public, afin que personne n'en ignore, qu'il rédige toutes es- pèces d'actes rous seing privé, mémoires, pétitions au roi et au- tres monarques étrangers, aux autorités quelconques, et pour quel objet que ce soit ; il le fait gratuitement pour les cas indig- ens ; en outre il place et procure des capitaux avec toute sécu- rité. Il demeure rue des Tanneurs, n. 14. (238)

À louer pour le Noël prochain, une belle maison sise Porle St. Léonard, n. 621, ayant jardin et grande cour. Pour les conditions s'adresser au n. 397, rue Neuve, derrière le Pa- lais. La maison est à voir le jeudi et vendredi de chaque se- maine. ()

À louer pour le Noël, une maison propre à tout commer- ce, située sur le Grand-Marché, à Liège, n. 24. S'y adresser. 1251

Le 28 de ce mois, à 2 heures de relevée, les héritiers de feu M. Demy, exposeront à vendre en sa mortuaire, à Hasselt, sur la Grande-Place, une jolie collection de tableaux de différents maîtres. 1253

() Mardi 7 novembre 1826 à neuf heures du matin, la com- mission des hospices civils de Liège, exposera en location dans la salle de ses séances, maison de Saint-Abraham, où l'on peut voir les conditions, le jardin des Orphelins, et deux autres jar- dins avec cabinets, situés sur la Fontaine.

(399) Le 18 novembre courant, à deux heures de relevée, il sera vendu aux enchères par le ministère de Me. *Dusart*, notaire, en son étude, rue Feronstrée, n. 569, les immeubles dont le détail suit :

Premier lot. Une maison, n. 202, au faubourg St. Léonard, ayant sur la rue deux entrées, et lonée en deux quartiers séparés et indépendans, dont l'un est occupé par le Sr. Lambert Chaumont, et l'autre par Joseph Marchand, avec environ 21 perches de fond par derrière.

2^e Lot. 21 perches 80 aunes de terre, en deux pièces, au lieu dit *Leuze*, en face de ladite maison.

3^e Lot. 6 perches 54 aunes de prairie en *Droixhe*. Cette pièce et la précédente sont tenues par ledit Sr. Chaumont.

4^e Lot. Et une maison n. 185, rue Pierreuse, avec cour, etc. Il y a toute sécurité pour acquérir.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

(385) VENTE VOLONTAIRE.

Le jeudi, 16 gbre 1826, deux heures de relevée, on exposera en vente aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère du notaire *Bertrand*, place St. Pierre, n. 871, une maison spacieuse en très bon état, située avantageusement pour le commerce, rue St. Hubert, n. 578, à côté de l'hôtel du gouvernement; l'acquéreur aura beaucoup de facilité pour le paiement du prix. S'adresser au dit notaire.

(386) Le notaire *Bertrand*, est chargé de vendre ou louer à des conditions avantageuses, une jolie maison rebatie à neuf, sise à Liège, rue Neuve, derrière le Palais, n. 444, pour en avoir la jouissance au 25 octobre prochain.

S'adresser audit notaire, Place St.-Pierre, n. 871.

Immeubles à mettre en location.

Lundi six novembre 1826, vers huit heures du matin, en l'étude du notaire *Lernitte*, à Herstal, les tuteurs des enfans mineurs de feu M. Jacques Paul Dery et de la dame Marie-Thérèse-Josephine Collardin, feront exposer publiquement en location, à la chaleur des enchères, les immeubles ci-après désignés :

1^o 87 perches 19 aunes carrées de terre sise à Houtain, exploitée par Jean Nivar. 2^o Une maison avec cour et dépendances sise dans la Basse-Rue, à Visé, occupée par la veuve Pierre-Joseph Closset. 3^o Une maison avec jardin, sise rue Lemaire, à Haccour, occupée par François D'Argent. 4^o Une prairie contenant 30 perches 51 aunes 59 centièmes P.B., sise près le Doyard, à Herstal, exploitée par le sieur Lhoneux. 5^o Vingt-huit perches 35 aunes de terre, sise en Lole, à Herstal, exploitée par le sieur Decouve. 6^o Une maison, jardin, sise à Chertal, commune de Hermalle, occupée par Guillaume Nihon. 7^o Treize perches 7 aunes 82 centièmes de terre, sise en pré, derrière la Chantraine, à Herstal, exploitée par Nicolas Detongre. 8^o Dix-sept perches 43 aunes 77 centièmes de terre, sise à la pierre Alle-Macralle, sur Herstal, exploitée par Jean Michau. 9^o Vingt-une perches 79 aunes 71 centièmes de prairie, sise entre Reis et le bois de Pentisse, à Herstal, exploitée par Nicolas Letawe. Le tout aux conditions à prélière par ledit notaire *Lernitte*. (1235)

() A vendre quatre maisons, situées à Liège rue Firquet, n. 43, 45, 46 et 47. S'adresser au notaire *DELVAUX*, Place-Verte, à Liège.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Lundi six novembre prochain, à dix heures du matin, la dame Anne Marguerite Detry, épouse de M. Nicolas Belleflamme, la dame Marie Catherine Lebens, épouse de M. Jean Joseph Brasseur, les demoiselles Anne Françoise et Jeannette Lebens, négociantes, domiciliées à Verviers, feront exposer en vente publique, au plus offrant, à l'extinction des feux, en la demeure et par le ministère du notaire *Lys*, à Verviers, les immeubles et capitaux qu'ils possèdent en indivis, provenant de la succession de feu M. Gerard Lebens, savoir :

1^o Une maison cotée n. 348, avec les bâtimens y annexés et toutes dépendances, situé en Crapaurue, à Verviers, tenant aux maisons de Nicolas Pirard et de la veuve Bertrand Baar.

2. Une maison avec cour, cotée n. 92 et les bâtimens y annexés avec toutes dépendances, située rue de Hodimont, à Verviers.

3. Un capital de 140 florins 70 cents P.-B. en rente perpétuelle, à cinq pour cent, due par J. J. Pasteger, meunier, à Housse.

4. Un capital de 350 florins 93 cents et demi, en rente perpétuelle à cinq pour cent, due par la veuve Henri Joseph Lejeune, d'Olne.

5. Un capital de 385 fl. 40 c., en rente perpétuelle à quatre pour cent, due par Léonard Masson de Hodimont.

6. Un capital de 338 florins 31 cents hors plus, grevé d'usufruit au profit de F. H. Labaye, mais dont l'intérêt à quatre p. cent, doit être payé jusqu'à extinction dudit usufruit par Marie Ida et Marie Elisabeth Labaye, ledit capital dû par Arnold Masset de Herve, résidant à Dusseldorf.

7. Un capital de 236 fl. 25 c. produisant intérêt à cinq pour cent, du par Lambert Joseph Beurang et Célestine Franck son épouse, de Verviers.

Le cahier des charges présente sûreté et facilité aux acquéreurs. S'adresser audit notaire, pour plus amples renseignements. (1138)

Relativement aux annonces d'actions à transmettre pour cause de décès, etc., dans une exploitation importante de mines de houille avantageusement située à une chaussée près de Liège, de houille si recherchée qu'elle est renchérie de 275.

MM. les amateurs, qu'on jugera convenir pour faire activement valoir l'intérêt général par l'adoption du moyen d'une machine à vapeur, (maintenant à bon compte et d'une telle efficacité qu'il nécessite une demande, la mieux fondée, en extension de concession de mines gissantes sous des terrains d'une grande étendue, n'auront rien à payer que leur quote-part dans les frais à faire activer constamment le cours intact d'ouvrages d'une valeur toujours croissante, et se rembourseront du total avec le profit de la houille avant de laisser suivre une moitié du profit ultérieur, pour ne rembourser ensuite raisonnablement qu'une partie des frais résultant du grand bure usinant (approfondi à trois aunes de la grande veine) de la galerie d'écoulement, etc. qu'on jugera pour l'avenir avantageux à l'exploitation des mines dont ils ont, en divers endroits, produit la découverte.

N. B. Il n'y a ni dette ni dommage quelconques à payer, ni contestation à craindre. Toutefois, pour maintenir la jouissance de cette propriété contre toute tentative ultérieure pour l'envahir, outre le temps jugé fort propice, on trouve qu'il est urgent d'exécuter ledit projet approuvé et résolu en 1818 : à cet effet, MM. les amateurs qu'on jugera convenables auront la satisfaction d'obtenir tous les renseignements désirables, rue au Potay, près de la Douane, n. 309. (1247)

A louer dès-à-présent ou pour mars prochain, une riche maison de campagne avec jardins entourés de murs, plusieurs bonniers de prairie, située sur la rive de la Meuse, moitié chemin de Liège à Maestricht. S'adresser à Liège, rue Table de Pierres, n. 495. (1071)

() Mercredi 15 novembre 1826, à deux heures de relevée, le notaire *Delvaux*, vendra en son étude Place Verte, à Liège, neuf bonniers quinze perches P.-B. de très bonne terre arable, en une seule pièce, traversée par la grande route de Liège à Huy, située dans la belle campagne de Solessin, commune de Tilleur, tenant vers Meuse au passage d'eau de Seraing dit au Prince, d'un autre côté au grand chemin allant à ce passage d'eau. Cette propriété d'origine patrimoniale convient pour y bâtir une maison de campagne et y faire tout établissement.

On peut traiter à présent de gré-à-gré pour le tout ou pour une partie. S'adresser audit notaire *Delvaux*.

A louer pour le Noël prochain, une grande et commode maison, située rue St. Séverin, n. 549, pouvant se diviser en deux quartiers entièrement indépendans, et réunissant toutes les aisances désirables. S'y adresser, ou à Jos. Terwanne, propriétaire de ladite maison et receveur de l'état, à sa résidence à Olne. 1227

A vendre, dans l'enclos des ci-devant Guillemins, sur Avroy, à Liège, des très beaux pommiers nains. Les amateurs auront à choisir dans 2000 pieds au moins. S'adresser au sieur Noël Lafontaine, y demeurant. (1249)

Immeubles et rentes à vendre.

Le mardi 28 novembre 1826, à deux heures de l'après midi, à la requête des héritiers de M. Gilles-Joseph Struman, il sera procédé à la maison où il est décédé, à Hollogne-aux-Pierres, près l'église, par le ministère de Mre. *Servais*, notaire à Jemeppe, à la vente aux enchères publiques, en six lots, des immeubles et rentes ci-après, consistant, savoir :

1^o En une maison ayant quatre pièces au rez-de-chaussée, et deux à l'étage, surmontées d'un grand grenier, à laquelle maison est contigu un bâtiment destiné à y établir une distillerie et une brasserie, ayant un étage, surmonté de deux greniers.

Ces maisons et bâtimens, couverts en ardoises et sous lesquels se trouvent trois caves, sont situés à Hollogne-aux-Pierres, près l'église, sur la place publique; ils sont d'une construction très solide et peu ancienne.

2^o En une pièce de terre à labour, située lieu dit à la *Marnière*, commune de Hollogne-aux-Pierres, de la contenance de 23 perches 31 aunes carrées P.-B. ou environ.

3^o En une pièce de terre à labour, située à la *voie dite des Coqs*, audit Hollogne-aux-Pierres, contenant 21 perches 80 aunes carrées.

4^o En une rente perpétuelle d'un florin 91 cents des Pays-Bas, due par les frères Coloul, de Hollogne-aux-Pierres.

5^o En la moitié indivise d'une rente perpétuelle de deux florins 24 cents des Pays-Bas, due par le sieur Paschal Lognon, de Hollogne-aux-Pierres.

6^o Et en la moitié indivise d'une rente aussi perpétuelle d'un florin 81 cents, due par le sieur Guillaume Drapier, aussi de Hollogne-aux-Pierres.

Après avoir été vendus en détail, les immeubles seront réposés en vente en masse.

Les héritages ci-dessus désignés sont francs et quittes de toutes dettes et hypothèques; les titres de propriété donnent à l'acquéreur éventuel toute sécurité.

S'adresser audit notaire *Servais* pour connaître les conditions de la vente, et avoir communication des titres de propriété. *Servais*, notaire. (1138)